

le 15 octobre 2013

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Général**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance du 14 octobre 2013**

**2013 DASES 340G** Subvention et avenant n°2 à convention avec le Centre Régional d'Information et de Prévention du Sida - CRIPS (15e).

**Mme Liliane CAPELLE, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 3411-1 et les suivants ;

Vu la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu le projet de délibération en date du 1<sup>er</sup> octobre 2013, par lequel M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, lui propose d'une part, d'accorder une subvention de fonctionnement au Centre Régional d'Information et de Prévention du Sida (15e) et d'autre part, de l'autoriser à signer un deuxième avenant à la convention conclue le 21 novembre 2011 avec cette association ;

Sur le rapport présenté par Liliane CAPELLE, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général est autorisé à signer avec le Centre Régional d'Information et de Prévention du Sida (CRIPS), 14 rue Maublanc 75015 PARIS, l'avenant n° 2 à la convention du 21 novembre 2011, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 70.000 euros est attribuée au Centre Régional d'Information et de Prévention du Sida (SIMPA 20534 - dossier 2013\_05537) au titre de l'exercice 2013.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 423, ligne DF34001 du budget de fonctionnement du Département de Paris de l'exercice 2013 et ultérieurs sous réserve des décisions de financement.